

BEL CEIL – CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. — LE PRESENT BON DE COMMANDE A UN CARACTERE FERME ET DEFINITIF

Néanmoins au cas où un crédit d'une durée supérieure à 3 mois serait sollicité au moment de la vente ou antérieurement à celle-ci, la vente ne deviendra définitive qu'au moment où l'offre préalable prévue par la loi le deviendra elle-même.

2. — DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison précisé à la commande est indicatif. Il est tributaire des pratiques des fabricantes concernés, au moment de la commande, et peut être modifié selon leur confirmation à mise en production. Le délai de livraison n'est pas un critère admis d'annulation de commande.

3. — COMMANDES ET REASSORTIMENT

Les commandes qui font toujours l'objet de la remise d'un bon numéroté de notre part ne sont prises en considération qu'après le versement d'un acompte dont le montant est déterminé entre les parties. Nous ne pouvons garantir le reassortiment des meubles vendus et en être responsables que dans la mesure de nos possibilités ou des possibilités du fabricant.

4. — MODIFICATIONS DES COMMANDES

Toute modification quantitative ou qualitative de commande devenue définitive ne pourra être acceptée que dans la limite où elle ne perturbe pas la fabrication ou l'approvisionnement. Elle pourrait, le cas échéant, donner lieu à une majoration des prix tarifés et déterminerait un nouveau délai de livraison.

5. — ANNULATION DES COMMANDES

Aucune annulation, totale ou partielle de commande définitive ne peut être acceptée sauf accord écrit de notre part.

6. — MAGASINAGE

Si après mise à disposition de la marchandise, la date de livraison était repoussée par l'acheteur, la marchandise sera considérée comme livrée, à la date de mise à disposition. La facturation sera faite à cette date. Après mise à disposition, les meubles entreposés dans nos magasins pourront y demeurer pendant un mois à nos frais. À l'expiration de ce délai, nous serons alors en droit : • soit de facturer au client le coût du stockage dans nos magasins ; • soit de mettre la marchandise en garde-meubles aux frais et risques du destinataire.

7. — MODALITES DE LIVRAISON

Sous réserve de l'observation par l'acheteur des prescriptions prévues à l'article 10 ci-dessous, nous nous engageons à supporter les risques du transport — sauf lorsque l'acheteur emporte la marchandise ou traite lui-même avec le transporteur. A moins d'un avis contraire de notre part ou à moins que l'acheteur ne se charge lui-même d'emporter ou de faire transporter le mobilier, le montage des meubles sera assuré par nos soins. En ce qui concerne les travaux d'installation d'appartement, le transfert de propriété s'opère au fur et à mesure de la réception des travaux par le propriétaire ou l'architecte ou par la remise des états d'avancement — sous réserve du jeu de la clause de réserve de propriété prévue à l'article 13. L'acheteur demeurera responsable dans l'hypothèse où les marchandises commandées ne pourraient être acheminées à l'intérieur du domicile de l'acheteur en raison de l'exiguïté des locaux ou des moyens d'accès de ceux-ci — sauf dans l'hypothèse où la difficulté nous aurait été expressément signalée au moment de la commande et serait mentionnée sur le bulletin de commande. Dans ce cas, les marchandises seraient réintégrées en nos locaux et la facture deviendrait immédiatement exigible. Le client fera alors son affaire personnelle de l'acheminement et du montage de ce mobilier dans ses locaux.

8. — PAIEMENT

Le paiement est effectué dans les conditions prévues au moment de la commande. Sauf conventions contraires, le paiement du solde de la facture doit être réglé au livreur. Dans le cas d'une livraison partielle demandée par le client, l'acheteur devra, en sus de l'acompte déjà versé, effectuer le règlement des meubles effectivement livrés, et ne pourra, en aucun cas, reporter ce règlement à la date de livraison du solde de la commande. En cas de paiement par traite pour une durée qui ne soit pas supérieure à 3 mois à compter de la livraison, il est convenu qu'à défaut de paiement d'une seule des échéances prévues, toutes les sommes restantes dues par l'acheteur deviennent immédiatement et de plein droit exigibles 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec A.R. En outre, nous nous réservons le droit de facturer les frais bancaires ou d'agios que nous aurions à supporter du fait de report d'échéance.

9. — ECO-MOBILIERS

Bel Ceil est enregistré au Registre national des metteurs sur le marché d'éléments d'ameublement sous le numéro FR016588_101YTS. Ce numéro garantit que Bel Ceil, en adhérant à Eco-mobiliers, se met en conformité avec les obligations réglementaires qui lui incombent en application de l'article L 541-10-1 10° du Code de l'Environnement.

10. — RECLAMATIONS

L'acheteur ou son mandataire est tenu de vérifier la marchandise au moment de la livraison et — en cas d'avarie due au transport — doit mentionner sur le bon de livraison les réserves qu'il entend faire au sujet de l'état des meubles reçus. En outre, l'acheteur doit impérativement notifier au transporteur les avaries constatées (énonciation des marchandises endommagées et nature des dommages) par lettre recommandée expédiée dans les 3 jours — non compris les jours fériés — qui suivent celui de la réception ; une copie de ladite lettre nous sera adressée en même temps. A défaut de se conformer à ces prescriptions et si notre entreprise perdait de ce fait ses possibilités de recours contre le transporteur, l'acheteur supporterait seul les conséquences de l'avarie de transport. En cas de non-conformité du meuble avec les caractéristiques prévues à la commande ou en cas de défaut apparent présenté par le mobilier vendu, l'acheteur dispose d'un délai de 24 heures à partir de la livraison — non compris les dimanches ou jours fériés — pour en aviser le vendeur. A défaut de quoi il sera forcé. Toute défectuosité résultant d'une maladresse ou d'une fausse manœuvre de l'acheteur ne pourra nous être imputée.

11. — GARANTIE

Notre garantie est limitée à 24 mois à compter du jour de la livraison, elle ne peut s'appliquer que si le meuble a été utilisé après usage normal, dans des conditions normales : nous déclinons donc toute responsabilité dans le cas où les mobiliers seraient notamment soumis à l'influence d'un chauffage ou d'une humidité excessive ; nous ne pouvons évidemment appliquer cette garantie dans le cas de détérioration provoquée par des causes étrangères aux qualités intrinsèques du meuble. Notre garantie ne couvre pas non plus les conséquences de l'usure normale du meuble au moment de la réclamation. De même ne sont pas couverts par notre garantie les dommages provenant d'erreurs de montage ou d'assemblage lorsque le client s'est chargé lui-même ou a chargé un tiers de ce montage ou de cet assemblage. Par contre, nous appliquons, en tout état de cause, la garantie légale aux termes de laquelle nous garantissons l'acheteur sans limitation de durée contre toutes les conséquences des défauts et vices cachés que seraient susceptibles de révéler les marchandises vendues, sous réserve qu'ils nous soient signalés dès leur apparition.

12. — RETOURS

Aucune marchandise ne peut nous être renvoyée sans notre consentement préalable et nos instructions de réexpédition.

13. — CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Le vendeur se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les fournitures dues au terme du présent contrat. Pour prétendre se prévaloir de la présente clause, il suffira au vendeur de faire connaître sa volonté formelle de se voir restituer les marchandises par une simple lettre recommandée avec A.R. adressée à l'acheteur — ou éventuellement à son syndic. Il est néanmoins expressément précisé que — sauf application de la clause de garantie prévue à l'article 11 ci-dessus — l'acheteur sera responsable des marchandises déposées entre ses mains dès leur remise matérielle — le transfert de possession entraînant le transfert des risques. L'acheteur devra en conséquence prendre toutes dispositions et le cas échéant toutes assurances pour pallier la destruction éventuelle — partielle ou totale — des marchandises quelle qu'en soit l'origine.

14. — MEDIATION

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION – CONSOMMATION 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

BEL OEIL - GENERAL CONDITIONS OF SALE

1. — THIS ORDER FORM HAS A FIRM AND DEFINITIVE CHARACTER

However, in the event that a credit longer than 3 months is requested at the time of the sale or prior to the sale, the sale will not become final until the prior offer provided for by the law will become even.

2. — DELIVERY TIME

The delivery time specified in the order is indicative. It is dependent on the practices of the manufacturers concerned, at the time of the order, and can be modified according to their confirmation at the start of production. The delivery time is not an accepted criterion for order cancellation.

3. — ORDERS AND REASSURANCE

Orders which are always subject to delivery of a numbered voucher from us are taken into consideration only after the payment of a deposit whose amount is determined between the parties. We cannot guarantee the reassortment of the furniture sold and to be responsible for it only to the extent of our possibilities or the possibilities of the manufacturer.

4. — CHANGES IN ORDERS

Any quantitative or qualitative change in an order that has become final can only be accepted if it does not interfere with the manufacture or supply. It could, if necessary, give rise to an increase in tariff prices and determine a new delivery period.

5. — CANCELLATION OF ORDERS

No cancellation, total or partial to the final order can be accepted without a written agreement from us.

6. — SHOPPING

If after delivery of the goods, the delivery date is rejected by the buyer, the goods will be considered as delivered, on the date of availability. Billing will be done on this date. After making available, furniture stored in our stores may remain there for one month at our expense. At the end of this period, we will then be entitled: • to charge the customer the cost of storage in our stores; • to put the goods in furniture storage at the expense and risk of the recipient.

7. — TERMS OF DELIVERY

Subject to the observation by the buyer of the prescriptions provided for in article 10 below, we undertake to bear the risks of transport - except when the buyer takes the goods or deals with the carrier himself. Unless otherwise agreed by us or unless the buyer is responsible for carrying or arranging for the furniture to be transported, furniture will be assembled by us. In the case of apartment installation work, the transfer of ownership takes place as and when the owner or the designer to receive the work or when the progress reports are submitted - subject to the retention of title clause in Article 13. The buyer will remain liable in the event that the goods ordered cannot be brought into the buyer's home because of the small size of the premises or the means of access to them - except in the possibility where the difficulty would have been expressly indicated to us at the time of the order and would be mentioned on the order form. In this case, the goods would be reinstated in our premises and the invoice would become immediately due. The customer will then make his personal case for the routing and assembly of this furniture in their premises.

8. — PAYMENT

Payment is made in the conditions provided at the time of the order. Unless otherwise agreed, the payment of the balance of the invoice must be paid to the delivery person. In the case of a partial delivery requested by the customer, the buyer must, in addition to the deposit already paid, settle the furniture actually delivered, and may not, under any circumstances, postpone this regulation to the date of delivery of the balance of the order. In the case of payment by draft for a period not exceeding 3 months from the date of delivery, it is agreed that, in the absence of payment of one of the due dates, all remaining sums due by the buyer become due immediately and automatically 8 days after the sending of a formal notice by registered letter with A.R. In addition, we reserve the right to charge bank fees or overdraft charges that we would have to bear due to the extension of the due date.

9. — ECO-FURNITURE

Bel CEIL is registered in the National Register of Furnishing Elements Marketers under number FR016588_101YTS. This number guarantees that Bel Ceil, by joining Eco-mobiliers, complies with the regulatory obligation's incumbent on it under the Article L 541-10-1 10° of the Environmental Code.

10. — CLAIMS

The buyer or his agent is obliged to check the goods at the time of delivery and - in case of damage due to transport - must mention on the delivery note the reservations he intends to make about the condition of the furniture received. In addition, the purchaser must imperatively notify the carrier of the damage observed (stating the damaged goods and the nature of the damage) by registered letter expedited within 3 days - not including holidays - following receipt; a copy of the said letter will be sent to us at the same time. Failing to comply with these requirements and if our company thereby lost its possibilities of recourse against the carrier, the buyer would bear the consequences of the transport damage alone. In case of non-compliance of the furniture with the characteristics provided for when ordering or in case of apparent defect presented by the furniture sold, the buyer has a period of 24 hours from delivery - not including Sundays or holidays - to notify the seller. Otherwise, it will be foreclosed. Any defect resulting from clumsiness or mishandling by the buyer cannot be associated to us.

11. — GUARANTEE

Our warranty is limited to 18 months from the day of delivery, it can only apply if the furniture has been used after normal use, under normal conditions: we therefore disclaim any liability in the event that furniture is particularly subject to the influence of heating or excessive moisture; we cannot obviously apply this guarantee in the case of deterioration caused by causes other than the intrinsic qualities of the furniture. Our warranty does not cover the consequences of normal wear and tear of the furniture at the time of the claim. Similarly, our warranty does not cover damage resulting from assembly or assembly errors when the customer has taken charge of himself or a third party of this assembly or assembly. However, we apply, in any case, the legal warranty under which we guarantee the buyer without limitation of duration against all consequences of defects and latent defects that may be disclosed the goods sold, provided that they are reported to us as soon as they are seen.

12. — RETURN

No merchandise may be returned to us without our prior consent and our return instructions.

13. — CLAUSE OF RETENTION OF PROPERTY

The seller reserves the right of ownership of the goods delivered until full payment of all the supplies due under the terms of this contract. To claim the benefit of this clause, it will suffice for the seller to make known his formal desire to be returned the goods by a simple registered letter with AR addressed to the buyer - or possibly his trustee. It is nevertheless expressly stated that - except for the application of the guarantee clause provided for in article 11 above - the buyer will be responsible for the goods deposited in his hands as soon as they are physically delivered - the transfer of possession entailing the transfer of risks. The buyer will therefore have to make all necessary arrangements and if necessary, any insurance to mitigate the possible destruction - partial or total - of the goods whatever its origin.

14. — MEDIATION

In accordance with Articles L.616-1 and R.616-1 of the Consumer Code, our company has set up a consumer mediation system. The chosen mediation entity is: SAS CNPM - MÉDIATION - CONSUMPTION. In the event of a dispute, the consumer may file their complaint on the site: <http://cnpm-mediation-consommation.eu> or by post by writing to CNPM - MÉDIATION - CONSUMPTION 27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND